

Informations générales sur la SADC

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a été créée en tant que conférence de coordination du développement (SADCC) en 1980 et transformée en communauté de développement en 1992. Il s'agit d'une organisation intergouvernementale dont l'objectif est de promouvoir une croissance économique et socio-économique durable et équitable.



Pour plus d'informations sur la SADC <https://www.sadc.int/>

développement grâce à des systèmes de production efficaces, une coopération et une intégration plus approfondies, une bonne gouvernance et une paix et une sécurité durables entre quinze États membres d'Afrique australe .



Objectifs de la SADC

La Communauté de développement de l'Afrique australe a pour principaux objectifs de réaliser les objectifs de développement économique, d'établir la paix et la sécurité, de favoriser la croissance économique, de réduire la pauvreté, rehausser le niveau et la qualité de vie du peuple de l'Afrique australe et d'appuyer les défavorisés sociaux par le biais de l'intégration régionale. Ces objectifs seront atteints grâce à une intégration régionale approfondie, des principes démocratiques consolidés et un développement équitable et durable.

Contact

- **Direction du Commerce Extérieur** : - Mme RAVELONANAHARY Anna Fanomezantsoa
Tél: [0340552304](tel:0340552304)
Email: rvlnnhr@gmail.com

Mr Andrianina RAZAFINDRAMBOA

Tél: [0343926449](tel:0343926449)

Email: andrianina.karim.87@gmail.com

Les objectifs généraux de la SADC, définis à l'article 5 du Traité de la SADC, sont les suivants : Réaliser la croissance économique et le développement socio-économique durables, réduire la pauvreté, rehausser le niveau et la qualité de vie des peuples de l'Afrique australe et appuyer les défavorisés sociaux par le biais de l'intégration régionale.

- Promouvoir des valeurs, des systèmes et des institutions politiques communs.
- Promouvoir et défendre la paix et la sécurité.
- Promouvoir le développement auto-soutenu, fondé sur l'autosuffisance collective et l'interdépendance des États membres.
- Parvenir à instaurer la complémentarité entre les stratégies et programmes nationaux et régionaux.
- Promouvoir et maximiser l'emploi productif et l'utilisation des ressources de la région.
- Aboutir à une utilisation durable des ressources naturelles et à une protection efficace de l'environnement.
- Renforcer et consolider les affinités et les liens historiques, sociaux et culturels de longue date entre les peuples de la Région.



[Download PDF](#)